

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

MODALITES DE
VERSEMENT DE LA
PARTICIPATION DU
POLE
METROPOLITAIN
EN VUE DE LA
CREATION DE LA
FONDATION
UNIVERSITE
SAVOIE MONT-
BLANC

N° CS2021-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 9

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 27

• Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Patrice DUNAND – Mme Christine
DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY – M. Marin
GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE - M.
Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ — M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT donne pouvoir à Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christophe
ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER -
M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M.
Marin GAILLARD – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne

**pouvoir à Mme Chrystelle BE
MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN – M.
Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN**

• **Délégués excusés :**

**M. Gabriel DOUBLET - M. Jean-Luc SOULAT - M.
Christophe ARMINJON - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril
DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe MAYET**

**MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU
POLE METROPOLITAIN EN VUE DE LA CREATION DE LA
FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC**

Vu la délibération n° CS2020-09 du 21 février 2020 approuvant l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc et validant au travers d'une convention, le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, s'élevant à 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;

Vu la signature de l'acte d'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français dans la Fondation Partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc en date du 15 janvier 2021 ;

Vu le Budget Primitif (BP) 2021 du Pôle métropolitain,

Il convient désormais de préciser les modalités de versement comme suit :

- Un versement unique de 107 000 € sur appel de fonds de la Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc au lieu de cinq versements annualisés de 21 400 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les modalités de versement précisées ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer des pièces liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY

